

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/02/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	8	9

Vote
à l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2020, le 6 Février à 19:00, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE DAMPIERRE EN GRAÇAY s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LETOURNEAU Henri, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03/02/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/02/2020.

**Présents** : M. LETOURNEAU Henri, Maire, Mme FERRANDIZ Annie, MM : DELATTRE Hubert, LE JOSSEC Fabien, LE JOSSEC Jean-François, PATRIGEON Janick, PERROT Jacques, TAUDE Elie

**Absente excusée** : Mme DOUCET Isabelle a donné pouvoir à M. LETOURNEAU Henri

**Absent** : M. KOUADRI Farid

**A été nommé secrétaire** : M. LE JOSSEC Fabien

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de Bourges  
Le : 13/2/2020  
Et

Publication ou notification du :  
13/2/2020 le Maire



**DELN6\_2020 – Avis sur demande d'exploiter trois parcs éoliens sur le territoire des communes de Genouilly et Maray.**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable sur la demande d'autorisation d'exploiter trois parcs éoliens situés sur les communes de Genouilly et Maray.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 11/02/2020  
Le Maire  
Henri LETOURNEAU

